Union interparlementaire
Pour la démocratie. Pour tous.

PODER LEGISLATIVO

Conférence régionale de l'UIP sur La violence contre les femmes en politique

L'action parlementaire pour un changement transformateur

3 et 4 décembre 2026, Montevideo (Uruguay)

Note d'information générale

La Conférence régionale aura lieu les 3 et 4 décembre 2026 à Montevideo, sous le thème « L'action parlementaire pour un changement transformateur ».

Les séances de travail de la Conférence se tiendront les 3 et 4 décembre 2026 au Palacio Legislativo (bâtiment du Parlement), à Montevideo. Le Parlement hôte organisera un dîner de bienvenue et une activité culturelle le 2 décembre 2026.

PARTICIPATION

Tous les Parlements membres de l'UIP appartenant au Groupe de l'Amérique latine et des Caraïbes (GRULAC) sont invités à envoyer une délégation à la Conférence régionale.

Afin de faciliter l'échange d'expériences et de bonnes pratiques en matière de lutte contre la violence à l'égard des femmes en politique, plusieurs parlements d'autres régions appliquant des bonnes pratiques en la matière, ainsi que des parlements auxquels l'UIP fournit un soutien pour promouvoir l'égalité des sexes et éliminer la violence contre les femmes en politique, seront également invités.

Le nombre de parlementaires dans les délégations des parlements monocaméraux est limité à **quatre** personnes. Les parlements bicaméraux peuvent inscrire jusqu'à **huit parlementaires**. Il est demandé aux parlements de veiller à ce que leur délégation comprenne **un parlementaire homme et au moins une jeune parlementaire** (de moins de 40 ans). Outre les parlementaires, les délégations peuvent comprendre jusqu'à **deux membres du personnel parlementaire**. Les parlements bicaméraux peuvent inscrire jusqu'à huit parlementaires (des deux chambres), dont deux parlementaires hommes (un de chaque chambre) et au moins deux jeunes femmes parlementaires (moins de 40 ans, une de chaque chambre). Il est demandé aux parlements d'envoyer au maximum un fonctionnaire parlementaire.

Les Membres associés de l'UIP sont invités à envoyer une délégation de **deux représentants au maximum**. Les délégations sont encouragées à respecter un équilibre entre les sexes.

En outre, les Observateurs permanents de l'UIP qui travaillent sur des questions relatives aux femmes ainsi qu'un nombre restreint d'associations et d'organisations internationales et régionales de femmes et plusieurs assemblées et associations parlementaires sont invités à participer à la Conférence. Les Observateurs permanents et les organisations et associations sélectionnées devront être représentés par **deux personnes au maximum.**

Les délégations sont encouragées à respecter un équilibre entre les sexes.

CÉRÉMONIE D'OUVERTURE

La cérémonie d'ouverture de la Conférence régionale aura lieu mercredi 2 décembre 2026, de 19 h à 21 h 30, dans le Salon des Pas Perdus du Palais législatif. Elle sera présidée par Carolina Cosse, Présidente de l'Assemblée générale et de la Chambre des sénateurs.

ORGANISATION DES TRAVAUX

Conformément à la pratique habituelle de l'UIP, tous les délégués disposeront des mêmes droits de parole. Afin que les débats soient aussi dynamiques, animés et respectueux que possible, les règles suivantes seront appliquées :

- Il n'y aura pas de liste préalable d'orateurs pour les points de l'ordre du jour. Les présidents de séance établiront une liste d'orateurs parmi les participants qui demandent la parole au début d'un volet précis du débat. Les présidents de séance s'efforceront de garantir un équilibre hommes-femmes et une diversité régionale parmi les orateurs sélectionnés.

- Il est demandé aux participants de ne pas lire de déclarations préparées mais de participer de manière naturelle aux débats animés. Sous réserve des dispositions que les présidents de séance pourraient prendre selon les circonstances, les interventions orales ne devront pas dépasser trois minutes. Les participants pourront intervenir à plusieurs reprises sur chaque point, notamment en réponse à des déclarations mais ils devront éviter d'aborder les questions sous forme de dialogue.

- Les participants ne devront pas tenir de propos abusifs, diffamatoires, intolérants, sexistes, racistes ou xénophobes, ni de propos incitant à la haine et à la violence. Les présidents de séance auront le pouvoir de rappeler à l'ordre un orateur lorsque celui-ci s'écarte du sujet débattu ou nuit au débat en employant un langage abusif, discriminatoire ou haineux. Si le trouble persiste ou si une nouvelle infraction est commise, l'orateur pourra se voir refuser le droit de poursuivre son intervention. La présidence pourra décider de désactiver le microphone de l'orateur.

LANGUES ET INTERPRÉTATION

Un service d'interprétation simultanée sera assuré de et vers l'anglais et l'espagnol.

Le Parlement de l'Uruguay fournira un système d'interprétation simultanée (SIS). Deux cabines d'interprétation supplémentaires seront mises à disposition, par ordre d'arrivée, pour les délégations nationales souhaitant venir avec leur propre équipe d'interprètes. Tous les frais liés à la location des cabines et les honoraires des interprètes seront à la charge des délégations qui réservent les cabines.

Les cabines d'interprétation supplémentaires seront situées dans la salle principale de la Conférence.

INSCRIPTION

Les parlements et organisations invités sont priés de remplir le formulaire d'inscription à la Conférence d'ici le **20 novembre 2026** au plus tard. Les délégués pourront indiquer dans ce formulaire s'ils participeront ou non au dîner organisé par le Parlement hôte le 2 décembre 2026.

Veuillez noter que les inscriptions effectuées après cette date ne seront pas garanties.

Toute demande destinée à l'UIP et au Parlement hôte doit être envoyée aux adresses de courriel ci-dessous :

Union interparlementaire	**Assemblée générale de l'Uruguay**
Mme Marie-Graziella Nguini Assistante principale Programme du partenariat entre hommes et femmes 5 Chemin du Pommier 1218 Le Grand-Saconnex, Suisse Courriel : mgn@ipu.org Copie à : postbox@ipu.org Tél. : +41 22 919 41 45 ou 50	Mme Carina Galvalisi Secretaria del Grupo Interparlamentario Uruguayo ante la UIP Grupo Interparlamentario Uruguayo ante la Unión Interparlamentaria Asamblea General Palacio Legislativo Av. de las Leyes s/n MONTEVIDEO Uruguay Courriel : ipuuru@parlamento.gub.uy Mobile : +59899111220

VISAS

Pour entrer en Uruguay, tous les délégués à la Conférence doivent être titulaires d'un passeport valable au moins six mois à compter de la date d'arrivée.
Les délégués de certains pays ou territoires peuvent également avoir besoin d'un visa pour entrer en Uruguay.

Tous les participants doivent vérifier suffisamment à l'avance s'ils ont besoin d'un visa pour se rendre en Uruguay ou contacter la mission diplomatique uruguayenne la plus proche. Ces informations peuvent être obtenues à l'adresse suivante : https://migracion.minterior.gub.uy/index.php?option=com_content&view=article&id=1280.

La liste des pays dont les ressortissants ont besoin d'un visa d'entrée en Uruguay est disponible à l'adresse suivante : https://www.gub.uy/ministerio-interior/comunicacion/publicaciones/regimen-visas-admision.

Le Parlement hôte assurera la liaison avec les autorités compétentes afin de faciliter la délivrance des visas, y compris des visas à l'arrivée, à toutes les personnes invitées et désignées à cet effet par les Parlements membres de l'UIP, les Membres associés et les Observateurs permanents.

Pour entrer en Uruguay, les participants doivent disposer d'une assurance médicale ou d'une assurance voyage couvrant la durée de leur séjour dans le pays. Il est conseillé aux participants de souscrire leur propre assurance voyage couvrant tous les risques.

HÉBERGEMENT

Les délégués prennent en charge leurs frais de transport aérien et d'hébergement et leurs indemnités journalières (subsistance). Les frais d'hébergement à l'hôtel doivent être réglés directement à l'hôtel.

La date limite pour bénéficier des tarifs garantis est le 10 novembre 2026. Après cette date, l'hôte ne pourra pas garantir les tarifs négociés. Les tarifs comprennent :

* l'hébergement et le petit déjeuner
* la TVA
* la taxe de séjour

Toutes les communications avec les hôtels concernant les réservations devront mentionner l'événement **« IPU Regional Conference »**, afin de pouvoir bénéficier des tarifs spéciaux proposés dans le cadre de l'événement.

Hôtels officiellement désignés pour la Conférence :

Hôtel Hyatt Centric Montevideo (*****)
Tarifs : Chambre King USD 149 Chambre Twing USD 149 **Adresse :** Rambla República del Perú 1479, Montevideo, 11300 **Téléphone :** +598 94 242 022, +598 2621 1234 Pour les réservations, veuillez écrire à : **JUAN PEDRO KASSELIAN** Sales Manager/ Jefe de Ventas. juanpedro.kasselian@hyatt.com Pour les réservations, veuillez utiliser le lien suivant : www.hyatt.com/events/en-US/group-booking/MVDHY/G-CIDM **Distance :** Liaison au centre de conférence par navette.

Hotel Dazzler Wyndham Hotel (4*)
Tarifs : Chambe individuelle : U$ 95 Chambre double : U$ 101 **Adresse :** 21 De Setiembre 2752, Montevideo, 11300 **Téléphone :** +598 2716 0000 **Distance :** Liaison au centre de conférence par navette. **Réservations :** Les réservations doivent être demandées par courriel à reservas@dazzlermontevideo.com, avec copie à camila.negretto@wyndhamhoteles.com, en mentionnant la **Conférence régionale de l'Union interparlementaire**.

Hotel Aloft by Marriott Montevideo (4*)
Tarifs : Chambe individuelle : U$ 145 Chambre double: U$ 155 **Addresse :** Victor Soliño 350, 11300 Montevideo, Uruguay **Téléphone :** +598 2716-1111 **Distance :** Liaison au centre de conférence par navette. **Réservtions :** sur *cette page*

Hotel Ibis Styles (3*)
Tarifs : Chambre Queen individuelle : U$ 70 double U$ 90 Chambre Twin individuelle : U$ 70 double U$ 90 **Addresse :** Ibis Styles Montevideo Biarritz 21 de Setiembre 2783, Punta Carretas, MVD **Téléphone :** M +598 95 740 746 **Distance :** Liaison au centre de conférence par navette. **Réservations :** Veuillez contacter directement M. Marcelo Fernandez par courriel ou par téléphone mobile. Marcelo Fernandez, Directeur général Courriel : marcelo.fernandez@accor.com

Les hôtels indiqués ci-dessus sont presque complets.

Les participants peuvent envisager de séjourner dans les hôtels ci-dessous. Aucun tarif préférentiel n'ayant été négocié avec ces établissements, les réservations doivent être effectuées individuellement via le site web de l'hôtel ou d'autres plateformes de réservation.

Un service de transport vers et depuis le lieu de la Conférence sera assuré depuis ces hôtels.

- **HOTEL ALFASUITES**

- **BALIÑAS BOUTIQUE**

- **HOTEL FAUNA**

- **HOTEL PALM BEACH**

- **HOTEL CIUDADANO**

- **HOTEL QUIJANO**

- **HOTEL PUERTO MERCADO**

VOLS ET SERVICES D'ACCUEIL

Les délégués sont responsables de l'organisation et du financement de leur propre vol vers l'Uruguay.
Le Parlement hôte assurera le transport des délégués entre l'aéroport et les hôtels désignés. Il est conseillé aux délégués ayant besoin d'un transport privé de contacter leur ambassade en Uruguay ou de prendre leurs propres dispositions ; les frais seront alors à leur charge.

À l'arrivée et au départ de l'aéroport international de Carrasco à Montevideo, le Parlement hôte assurera le transport entre l'aéroport et les hôtels (Ibis Styles, Hyatt, Aloft, Dazzler Wyndham), le cas échéant, du mardi 1er décembre au samedi 5 décembre inclus.

À leur arrivée, les délégués seront accueillis par le personnel de Service du protocole du Pouvoir législatif. à la sortie de l'avion/aéroport et conduits à leur hôtel respectif.

Veuillez noter que le transport ne sera fourni qu'aux délégués séjournant dans les hôtels indiqués ci-dessus et non aux délégués séjournant ailleurs.

Afin d'assurer un service d'accueil efficace, il est demandé à tous les participants de fournir des informations complètes concernant leur arrivée et leur départ dans le formulaire d'inscription, notamment la date, le numéro de vol ainsi que l'heure d'arrivée et de départ. Le salon VIP officiel de l'aéroport ne sera pas mis à disposition. Les normes de sécurité uruguayennes n'autorisent pas le personnel externe à entrer dans les zones d'arrivée et d'embarquement.

À la sortie de la salle des arrivées, les participants devront se présenter aux personnes munies d'une pancarte de la Conférence, qui seront postées immédiatement après le dernier contrôle de sécurité.

TRANSPORT LOCAL

Le Parlement hôte organisera également les transferts des participants entre les hôtels désignés (Ibis Styles, Hyatt, Aloft, Dazzler, Wyndham) et les lieux des manifestations officielles, comme indiqué dans le programme de la Conférence.

Les horaires des bus seront disponibles dans les hôtels désignés.

Pour toute information relative au transport, veuillez nous contacter à l'adresse suivante : transporte@parlamento.gub.uy.

RÉCEPTION ET MANIFESTATIONS

L'Assemblée générale de l'Uruguay organisera un dîner de gala le **2 décembre 2026, de 19 h à 21 h 30, dans le Salon des pas perdus du Pouvoir législatif**.

Le dîner sera ponctué d'un bref discours et d'une performance artistique. Une tenue formelle est exigée. Tous les membres des délégations nationales (parlementaires, secrétaires et conseillers), ainsi que les fonctionnaires et invités spéciaux, sont conviés. Des navettes seront mises à disposition depuis et vers les hôtels officiellement désignés avant et après le dîner de gala.

INFORMATIONS SANITAIRES ET MÉDICALES

Des services de premiers secours seront disponibles dans les hôtels désignés ainsi que sur les lieux de la Conférence et des manifestations officielles.

Les délégués prennent en charge les frais afférents à tous les services médicaux personnels et doivent disposer d'une assurance médicale avant d'arriver en Uruguay. L'assurance doit couvrir les soins médicaux reçus dans des établissements tels que les hôpitaux, les cliniques et les cabinets médicaux.

Il est conseillé aux personnes suivant un traitement médical particulier d'apporter une quantité suffisante de médicaments.

Il est également important que les participants prenant des médicaments sur ordonnance (médicaments ou autres) apportent une copie de leurs ordonnances. Les médicaments ne doivent pas être placés dans les bagages enregistrés mais dans les bagages à main à bord de l'avion, afin d'éviter tout problème lié à la perte ou au retard des bagages.

SÉCURITÉ

Toutes les mesures nécessaires seront prises pour garantir la sécurité de tous les délégués et des activités de la Conférence. Les participants sont tenus de porter leur badge d'identification de manière visible à tout moment pendant les manifestations officielles. Tout badge perdu doit être immédiatement signalé au Parlement hôte.

Un contrôle de sécurité spécial sera effectué à l'entrée du lieu de la Conférence.

GUICHET D'INSCRIPTION ET D'INFORMATION

Le Parlement hôte mettra à disposition un guichet d'information et d'inscription sur le lieu de la Conférence, où les participants pourront retirer leur badge : Pouvoir législatif, entrée General Flores

- 2 décembre, de 9 h à 18 h
- 3 décembre, de 8 h à 18 h
- 4 décembre, de 8 h à 18 h

Il ne sera pas possible d'**accéder** au lieu de la Conférence ni au dîner de gala sans l'accréditation requise.

CONDITIONS MÉTÉOROLOGIQUES

En décembre, la température moyenne à Montevideo varie de 15 °C le matin à 27 °C pendant la journée.
Le mois de décembre marque le début de l'été à Montevideo, caractérisé par un temps chaud et ensoleillé et des vents modérés.
Les conditions habituelles seront perturbées à la fin de cette année en raison du phénomène El Niño, qui atteindra son intensité maximale entre novembre et décembre 2026. L'Institut uruguayen de météorologie (Inumet) a émis des alertes spécifiques pour ce trimestre. Des précipitations supérieures à la moyenne sont prévues, ainsi que des températures inférieures à la moyenne historique.

MONNAIE

La monnaie officielle de l'Uruguay est le peso uruguayen (UYU), composé de billets et de pièces.

Les taux de change de référence du marché sont les suivants :

- Dollar des États-Unis (USD) : 1 USD équivaut à environ 40,27 UYU.
- Euro (EUR) : 1 EUR équivaut à environ 46,43 UYU.

Les principales cartes de crédit et de débit sont largement acceptées. Toutefois, il est recommandé de se munir d'espèces et de vérifier si les cartes sont acceptées.

Les devises peuvent être changées dans les banques ou les bureaux de change.

TÉLÉCOMMUNICATIONS

Le préfixe international pour appeler depuis l'Uruguay vers toute destination est 00, suivi du code du pays, du code régional et du numéro.

Le code pays pour appeler l'Uruguay est +598.

Les téléphones mobiles et les réseaux 5G sont opérationnels en Uruguay. La couverture mobile est étendue dans tout le pays, avec une bonne qualité de service dans les zones urbaines et dans la plupart des zones rurales. L'itinérance internationale est disponible et

il est facile de se procurer une carte SIM locale prépayée. Le Wi-Fi est également souvent disponible gratuitement dans les hôtels, les cafés et les espaces publics.

ALIMENTATION ÉLECTRIQUE

Les prises et fiches électriques sont de type C, F, I et L. La tension standard est de 220 V et la fréquence standard est de 50 Hz.

HEURE LOCALE

L'heure normale de l'Uruguay est en avance d'une heure sur l'heure normale de l'est (HNE) et en retard de trois heures par rapport à l'heure moyenne de Greenwich (GMT).

NUMÉROS DE TÉLÉPHONE IMPORTANTS

À Montevideo, le numéro de téléphone d'urgence est le **911**.
Ce numéro centralise :

- Urgences
- Police
- Pompiers et service d'alerte
- Ambulance